

Séance
extraordinaire
du 17 décembre
2019 à
19h10

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME JOUR (17^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF (2018) À COMPTER DE 19H10 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que six (6) membres du personnel-cadre de la Ville, soient madame Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et du cabinet du maire et Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier et Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que monsieur Marc-André Roy y prennent part.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.12.656

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Tous forment le corps complet du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

19.12.657

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

Monsieur le maire présente le budget 2020 de la Ville de Mont-Joli.

Concitoyennes, concitoyens,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous présente, au nom des membres du conseil municipal, le budget de fonctionnement 2020. En premier lieu, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à ce processus au cours des dernières semaines. L'exercice a été mené avec rigueur, prudence et transparence. Je remercie mes collègues du conseil pour leur participation et leur contribution aux discussions ainsi que les membres de l'administration municipale avec en tête le directeur général, M. Joël Harrisson, et le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau. Nous avons pu compter sur le professionnalisme et l'efficacité de toutes les directions et de leurs équipes pour mener à bien le processus budgétaire.

C'est un budget équilibré de 12,5 M\$ en hausse de 5,5 % que nous adoptons pour l'année 2020. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'augmentation des coûts d'enfouissement, de déneigement, et de la Sûreté du Québec. Grâce aux revenus éoliens et à des transferts gouvernementaux supplémentaires, nous avons fait le choix encore cette année de ne pas alourdir le fardeau fiscal des Mont-Joliens. Ainsi, pour une 3^e année consécutive, le taux de la taxe foncière est maintenu à 1,21 \$ par 100 \$ d'évaluation. D'ailleurs, le taux de la taxe foncière est gelé pour toutes les catégories d'immeubles.

Nous mettons beaucoup d'efforts pour augmenter les revenus de la Ville, de façon à réduire le fardeau du contribuable. Adoptée en 2018, notre politique de développement économique et de revitalisation résidentielle et commerciale s'inscrit dans cette optique.

D'une part, nous avons décrété un gel du taux de la taxe foncière mais également de tous les autres principaux tarifs, à l'exception des tarifs de vidange des fosses septiques et d'enlèvement des ordures. Ce dernier augmentera de 35 \$ pour les propriétaires résidentiels, conséquence d'une hausse marquée des coûts d'enfouissement. La facture supplémentaire de 147 000 \$ est un incitatif à recycler et à valoriser davantage les matières organiques.

Ainsi, pour une résidence évaluée en moyenne à 140 700 \$ en 2020, le compte de taxes augmentera de 35 \$, soit 1,45 %, ce qui est inférieur à l'indice des prix à la consommation (IPC).

Dettes à la baisse

Un autre élément fondamental du budget 2020, qui nous réjouit grandement, est la diminution de la dette de 11,9 %. Celle-ci atteint 6,9 M\$. Depuis 2013, la dette de la Ville est passée de 11,1 M\$ à 6,9 M\$. À titre comparatif, soulignons que notre endettement est de 1,14 \$ par 100 \$ de richesse foncière alors qu'il est de 1,79 \$ pour les villes de taille comparable, de 2,12\$ dans la région du Bas-Saint-Laurent et de 2,17 \$ dans l'ensemble du Québec.

Dans le même ordre d'idées, les frais d'intérêt de quelque 180 000 \$ que nous prévoyons déboursier pour les emprunts liés à la construction de la caserne des pompiers, de l'Amphithéâtre Desjardins et de la réfection des rues Jeanne-Mance, Desrosiers et des Oblats, seront entièrement épongés par les revenus éoliens.

Rattrapage

Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts d'amélioration continue et de rattrapage dans nos infrastructures, tout en choisissant d'investir dans les projets qui, avec le soutien de nos partenaires habituels, vont enrichir la qualité de vie à Mont-Joli. Le budget 2020, auquel nous avons affecté 200 000 \$ de notre surplus accumulé, nous permet de réaliser ces choix stratégiques et ce, dans le respect de notre cadre financier. Au 31 décembre 2018, notre surplus accumulé s'élevait

à 800 000 \$.

Notre objectif demeure toujours le même : offrir le meilleur service possible au meilleur coût possible. En clair : faire en sorte que chaque dollar que les Mont-Joliens nous confient soit utilisé au mieux. Nous nous y appliquons avec constance.

19.12.658

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2020 et celles-ci se présentent ainsi :

ACTIVITES FINANCIERES	
Revenus	
Taxes	8 308 370
Compensation tenant lieu de taxes	2 141 195
Transferts	889 160
Services rendus	951 790
Autres revenus	222 450
TOTAL DES REVENUS	<u>12 512 965\$</u>
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	1 826 620
Sécurité publique	1 458 279
Transport	2 541 655
Hygiène du milieu	2 815 551
Santé et bien-être	110 000
Aménagement, urbanisme et développement	659 226
Loisirs et culture	2 028 319
Frais de financement	355 875
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 795 525\$
Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	671 950
TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	671 950\$
Affectations et autres	
Activités d'investissement	- 309 550
Surplus accumulé affecté	281 210
Réserves foncières et fonds réservés	- 17 150
TOTAL DES AFFECTATIONS	- 45 490\$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS	<u>12 512 965\$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Sources de financement	
Taxes	286 800
Transferts	5 782 500
Fonds de roulement	400 000
Surplus affecté	25 000
Emprunt	1 430 000
TOTAL	<u>7 924 300 \$</u>

Dépenses d'investissement

Administration générale	821 000
Sécurité publique	58 500
Transport	4 734 500
Hygiène du milieu	1 770 300
Aménagement, urbanisme et développement	500 000
Loisirs et culture	40 000

TOTAL **7 924 300\$**

19.12.659 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande ce qui se passe avec l'entreprise Bouffard.

Monsieur Soucy mentionne que l'industrie du recyclage au Québec est en difficulté et que la Ville continue de demander à Bouffard de faire l'installation de ses filets au printemps afin de contenir les papiers dans sa cour.

19.12.660 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 22, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière